



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

SEVENTEENTH YEAR

1012 *th* MEETING: 15 JUNE 1962

ème SÉANCE: 15 JUIN 1962

DIX-SEPTIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Pages</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1012/Rev.2)	1
Expression of thanks to the retiring President	1
Adoption of the agenda	2
The India-Pakistan question:	
Letter dated 11 January 1962 from the Permanent Representative of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/5058);	
Letter dated 16 January 1962 from the Permanent Representative of India addressed to the President of the Security Council (S/5060 and Corr.1);	
Letter dated 29 January 1962 from the Permanent Representative of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/5068)	2

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1012/Rev.2)	1
Remerciements au Président sortant	1
Adoption de l'ordre du jour	2
Question Inde-Pakistan:	
Lettre, en date du 11 janvier 1962, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Pakistan (S/5058);	
Lettre, en date du 16 janvier 1962, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Inde (S/5060);	
Lettre, en date du 29 janvier 1962, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Pakistan (S/5068)	2

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ONE THOUSAND AND TWELFTH MEETING

Held in New York, on Friday, 15 June 1962, at 10.30 a.m.

MILLE DOUZIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le vendredi 15 juin 1962, à 10 h 30.

President: M. A. BERARD (France).

Present: The representatives of the following States: Chile, China, France, Ghana, Ireland, Romania, Union of Soviet Socialist Republics, United Arab Republic, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Venezuela.

Provisional agenda (S/Agenda/1012/Rev.2)

1. Adoption of the agenda.
2. The India-Pakistan question:

Letter dated 11 January 1962 from the Permanent Representative of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/5058);

Letter dated 16 January 1962 from the Permanent Representative of India addressed to the President of the Security Council (S/5060 and Corr.1);

Letter dated 29 January 1962 from the Permanent Representative of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/5068).

Expression of thanks to the retiring President

1. The PRESIDENT (translated from French): Before taking up the agenda, I should like to thank Mr. Tsiang, the representative of China, who preceded me in this office, for the manner in which he conducted our work. He did so with the clarity, the intelligence, the moderation—both in words and in views—and the courtesy which have always characterized his conduct in the Security Council. I should like once again to say how much we have appreciated these qualities, from which I have benefited during the three years in which I have been a member of the Security Council.

2. Mr. HSUEH (China) (translated from French): Mr. President, on behalf of Mr. Tsiang I wish to thank you for your very kind and generous words. I shall not fail to convey them to him and I am sure that he will appreciate them very much.

3. Mr. Tsiang has been detained by other important matters and apologizes for being unable to attend this meeting. He has asked me to say how pleased he was to hand over the presidency of the Security Council to you, Mr. President. Indeed, your great ability and profound wisdom have earned you the respect of all, both inside and outside the United Nations.

4. Finally, Mr. President, I should like to say how glad my delegation is that the Council is once again to benefit from your efficient guidance before you take over another mission of importance for your Government and your great nation.

Président: M. A. BERARD (France).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Chili, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Irlande, République arabe unie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1012) Rev.2)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question Inde-Pakistan:

Lettre, en date du 11 janvier 1962, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Pakistan (S/5058);

Lettre, en date du 16 janvier 1962, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Inde (S/5060);

Lettre, en date du 29 janvier 1962, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Pakistan (S/5068).

Remerciements au Président sortant

1. Le PRESIDENT: Avant de passer à l'ordre du jour, j'aimerais remercier mon prédécesseur à cette place, l'ambassadeur Tsiang, représentant de la Chine, pour la manière dont il a conduit nos débats. Il l'a fait avec cette clarté, cette intelligence, cette modération à la fois dans les paroles et dans les prises de position, avec cette courtoisie qui ont toujours caractérisé son action au Conseil de sécurité. Je voudrais lui dire combien, une fois de plus, nous avons apprécié ses qualités dont j'ai eu l'occasion de bénéficier pendant les trois ans que je viens de passer au Conseil de sécurité.

2. M. HSUEH (Chine): Monsieur le Président, au nom de l'ambassadeur Tsiang, je tiens à vous remercier des paroles si aimables et si généreuses que vous venez de prononcer. Je ne manquerai pas de les lui rapporter et je suis certain d'avance qu'il y sera particulièrement sensible.

3. L'ambassadeur Tsiang, retenu par d'autres affaires importantes, s'est excusé de ne pouvoir assister à cette séance, mais il m'a prié de dire avec quelle satisfaction il vous transmettait la présidence du Conseil de sécurité. En effet, Monsieur le Président, votre grande habileté et votre profonde sagesse vous ont valu le respect de tous, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies.

4. Je dois enfin, Monsieur le Président, exprimer la joie qu'éprouve ma délégation à voir le Conseil bénéficier une fois encore de votre direction si efficace avant que vous assumiez une autre mission importante pour votre gouvernement et pour votre grande nation.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

The India-Pakistan question

Letter dated 11 January 1962 from the Permanent Representative of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/5058);

Letter dated 16 January 1962 from the Permanent Representative of India addressed to the President of the Security Council (S/5060 and Corr.1);

Letter dated 29 January 1962 from the Permanent Representative of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/5068)

5. The PRESIDENT (translated from French): In accordance with previous decisions taken by the Council on this item on our agenda, if there is no objection I shall invite the representatives of Pakistan and India to participate in our deliberations, without the right to vote.

At the invitation of the President, Mr. Muhammad Zafrulla Khan (Pakistan) and Mr. C. S. Jha (India) took places at the Council table.

6. The PRESIDENT (translated from French): The Council will now continue its discussion of the item on the agenda, a question which, as the members will recall, was discussed in the course of the last five meetings in April and May of this year. The first speaker on my list for today is the representative of the United States, on whom I now call.

7. Mr. STEVENSON (United States of America): Mr. President, first, let me thank you and the other members of the Council for your kindness and courtesy in rearranging the hour of this meeting to accommodate me. My schedule, unfortunately, makes it necessary for me to be absent this afternoon and I wanted to express even briefly a few views on the subject of Kashmir before leaving.

8. The United States, as much as any Member of our Organization, regrets that this fourteen-year-old dispute between two great countries, with both of whom we enjoy the friendliest of relations, has yet to be resolved and is still on our agenda of unfinished business of great importance. It has commanded the attention and taxed the resourcefulness of the members of the Security Council on many occasions and for long intervals of time during these years. Since 1948 some of the most illustrious statesmen ever associated with this Organization have laboured long and hard to advance a solution. General McNaughton of Canada, Sir Owen Dixon of Australia, Mr. Gunnar V. Jarring of Sweden and, since 1951, the present United Nations representative for India and Pakistan on this question, a distinguished citizen of my country, Mr. Frank P. Graham, have all brought their wisdom and experience to bear on this stubborn problem.

9. Although their efforts and those of the United Nations Commission for India and Pakistan and the Security Council have not yet been rewarded by success, I am sure I express the views of most of the

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question Inde-Pakistan

Lettre, en date du 11 janvier 1962, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Pakistan (S/5058);

Lettre, en date du 16 janvier 1962, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Inde (S/5060);

Lettre, en date du 29 janvier 1962, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Pakistan (S/5068)

5. Le PRESIDENT: En application des décisions prises précédemment par le Conseil au sujet de la question inscrite à l'ordre du jour, et sauf objection, j'ai l'intention d'inviter les représentants du Pakistan et de l'Inde à prendre part, sans droit de vote, à nos délibérations.

Sur l'invitation du Président, M. Muhammad Zafrulla Khan (Pakistan) et M. C. S. Jha (Inde) prennent place à la table du Conseil.

6. Le PRESIDENT: Le Conseil reprend l'examen de la question inscrite à son ordre du jour; les membres se souviendront que cette question a été examinée au cours des cinq dernières séances tenues aux mois d'avril et de mai de cette année. Je donne la parole au premier orateur inscrit, le représentant des Etats-Unis.

7. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je veux tout d'abord vous remercier, ainsi que les autres membres du Conseil, de l'amabilité et de la courtoisie témoignées à mon égard et grâce auxquelles l'heure de la présente séance a été changée afin que je puisse y assister. Mes occupations m'obligent malheureusement à m'absenter cet après-midi, mais je tiens cependant à exposer avant mon départ, même brièvement, certaines vues au sujet de la question du Cachemire.

8. Les Etats-Unis, de même que tous les Membres de notre organisation, déplorent que le différend qui oppose depuis 14 ans deux grands pays avec lesquels nous entretenons des relations extrêmement amicales ne soit pas encore réglé et continue à figurer à l'ordre du jour des affaires importantes qui restent pendantes. A maintes reprises et pendant de longues périodes, au cours de ces années, cette question a mis à contribution la perspicacité des membres du Conseil de sécurité. Depuis 1948, quelques-uns des plus grands hommes d'Etat qui aient jamais participé aux travaux de notre organisation ont déployé des efforts vigoureux et soutenus en vue de trouver une solution à ce problème. Le général McNaughton, du Canada, sir Owen Dixon, d'Australie, M. Gunnar V. Jarring, de Suède, et depuis 1951 M. Frank P. Graham, représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan et citoyen distingué des Etats-Unis, ont appliqué en diverses circonstances leur sagesse et leur expérience à la solution de ce problème indomptable.

9. Bien que leurs efforts, ainsi que ceux de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan et du Conseil de sécurité, n'aient pas encore été couronnés de succès, je crois exprimer

members of the Council that we all have a duty to persevere in our search for a solution to this dispute, a dispute which has poisoned not only the relations between the two countries principally concerned, but which also threatens the peace of the sub-continent.

10. It has seemed to my delegation that the best approach at this stage of the prolonged debate is to take for a point of departure the area of common ground which exists between the two parties. I refer of course to the United Nations Commission for India and Pakistan (UNCIP) resolutions of 18 August 1948^{1/} and 5 January 1949,^{2/} which were accepted by both parties and which in essence provide for demilitarization of the territory and a plebiscite whereby the population may freely decide the future status of Jammu and Kashmir. Certainly there can be no misunderstanding of paragraph 1 of the UNCIP resolution of 5 January 1949 which reads as follows:

"The question of the accession of the State of Jammu and Kashmir to India or Pakistan will be decided through the democratic method of a free and impartial plebiscite".

Furthermore, this is in full conformity with the principle of the self-determination of peoples which is enshrined in Article 1 of the Charter as one of the very purposes for which the United Nations exists.

11. Numerous resolutions have been adopted by the Security Council with a view to furthering the implementation of the UNCIP resolutions. Pursuant to the terms of several of these resolutions, Mr. Graham, with the indefatigable patience of the peace-maker, has made repeated suggestions to the two parties for practical steps for demilitarization and a plebiscite. His last report, dated 28 March 1958, relates in detail his efforts in accordance with the terms of the most recent resolution of the Council on this subject. Unfortunately, one of the parties to the dispute was unable to agree to the five recommendations made by Mr. Graham during his visit to the sub-continent in January and February 1958.

12. In spite of the long standing and sometimes discouraging history of this dispute, I repeat that we must not lose heart. In his most recent report, Mr. Graham, after reporting the lack of agreement on his five recommendations, makes a further recommendation which, it seems to my delegation, has great relevance today, four years later. In his report, Mr. Graham states as follows:

"... I still express to the Council the hope that the two Governments will keep under consideration the proposal for a high level conference. I trust that, in their further consideration, they will find it possible promptly themselves to make, without prejudice to their respective positions on the Kashmir question, preparations for holding, within the framework of the Charter of the United Nations, such a conference at the earliest practicable date, covering

^{1/} Official Records of the Security Council, Third Year, Supplement for November 1948, document S/1100, para. 75.

^{2/} *Ibid.*, Fourth Year, Supplement for January 1949, document S/1196, para. 15.

l'opinion de la plupart des membres du Conseil en affirmant qu'il est de notre devoir de persévérer dans la recherche d'un règlement de ce différend, qui non seulement a empoisonné les relations entre les deux pays principalement intéressés mais qui encore menace la paix de la péninsule tout entière.

10. Ma délégation est d'avis que la meilleure façon de procéder, à ce stade de nos débats prolongés, est de prendre comme point de départ le terrain d'entente qui existe entre les deux parties; j'entends par là la résolution de la Commission pour l'Inde et le Pakistan en date du 13 août 1948^{1/} et la résolution en date du 5 janvier 1949^{2/}, qui ont été acceptées par les deux parties et qui, essentiellement, prévoient la démilitarisation du territoire et l'organisation d'un plébiscite qui permettrait à la population de décider librement du futur statut du Jammu et Cachemire. On ne saurait se méprendre sur le sens du paragraphe 1 de la résolution du 5 janvier 1949, qui est rédigé en ces termes:

"La question du rattachement de l'Etat de Jammu et Cachemire à l'Inde ou au Pakistan sera décidée d'une façon démocratique au moyen d'un plébiscite libre et impartial".

Qui plus est, ce paragraphe est pleinement conforme aux principes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qui est énoncé à l'Article premier de la Charte comme l'un des buts mêmes que se sont fixés les Nations Unies.

11. De nombreuses résolutions ont été adoptées par le Conseil de sécurité aux fins de faciliter la mise en œuvre des résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. Aux termes de plusieurs d'entre elles, M. Graham, avec la patience inlassable qui caractérise le conciliateur, a fait aux deux parties maintes suggestions pour les aider à prendre des mesures pratiques en vue de la démilitarisation et de l'organisation d'un plébiscite. Son dernier rapport, en date du 28 mars 1958, relate en détail les efforts qu'il a déployés conformément aux termes de la résolution la plus récente qu'ait adoptée le Conseil sur cette question. Malheureusement, l'une des parties au différend s'est refusée à accepter les cinq recommandations faites par M. Graham au cours de sa visite dans la péninsule, en janvier et février 1958.

12. Malgré l'évolution prolongée, et parfois décourageante, de ce différend, le répète que nous ne devons pas perdre espoir. Dans son dernier rapport, M. Graham, après avoir signalé que l'accord ne s'était pas fait sur ces cinq recommandations, en a formulé une nouvelle qui, de l'avis de ma délégation, conserve après quatre années son caractère pertinent. M. Graham déclare ce qui suit:

"... je persiste à exprimer au Conseil l'espoir que les deux gouvernements continueront à examiner la proposition relative à une conférence à l'échelon le plus élevé. Je suis persuadé que ces gouvernements jugeront alors possible, sans atteinte à leur position respective à l'égard de la question du Cachemire, de faire des préparatifs en vue de tenir cette conférence le plus tôt possible, dans le cadre de la Charte des Nations Unies, et d'en fixer

^{1/} Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, troisième année, Supplément de novembre 1948, document S/1100, par. 75.

^{2/} *Ibid.*, quatrième année, Supplément de janvier 1949, document S/1196, par. 15.

questions of time, place, auspices and agenda. The agenda, as the parties might choose, might include the basic differences which the parties find to stand in the way of a settlement and such other matters as the parties might find would contribute to 'progress toward the implementation of the resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan of 13 August 1948 and 5 January 1949 and towards a peaceful settlement'.^{3/}

13. We believe that this suggestion deserves the most careful consideration by the members of the Security Council. It was with a view toward facilitating such a high-level conference that President Kennedy offered the services of Mr. Eugene Black, President of the World Bank, to explore with each head of Government the outlines and prospects for negotiations and discussions which hopefully might lead to a final resolution of this troubled and contentious matter.

14. To our regret, this offer was not accepted by one of the parties. We are convinced that a high-level conference between India and Pakistan which, we believe, would be facilitated by such an exploration, would enable the parties to ascertain the precise areas of disagreements between them and should, we hope, induce that spirit of compromise and magnanimity on both sides without which no problem can ever be truly solved.

15. In any event, this Council must be prepared in such ways as it can to assist the parties in moving this dispute off dead-centre. India and Pakistan—these two neighbours who share the same sub-continent, who spring from the same national soil, who possess so much common history and who together contain such an impressive share of the world's population—have now too long dissipated their energies and their resources in this costly conflict.

16. By removing this dispute, the parties concerned can set an example for statesmen everywhere and can contribute significantly to the cause of world peace. The larger interest of South Asia's peace and security require, it seems to us, the prompt settlement of the Kashmir dispute. We are confident the other members of the Security Council share our conviction that the Council has a definite responsibility to use its best efforts to ensure that such a settlement be attained.

17. Mr. HSUEH (China): I do not propose to discuss all of the many issues involved in the complex question which is now under our consideration. As we all know, the India-Pakistan question—or the Kashmir question—is the oldest of all territorial disputes that have been brought up in the United Nations. My delegation happens to be one of those which have participated in all the debates that have taken place on this question at more than one hundred meetings of the Security Council. I believe the position of my Government on the various issues has been made amply clear. In this debate, therefore, I will address myself only to the pertinent basic principles, the importance of which

la date, le lieu, l'ordre du jour et de décider des auspices sous lesquels elle se tiendra. L'ordre du jour de la conférence pourrait, si les parties le désirent, comprendre une étude des principaux obstacles qui, à leur avis, s'opposent à un règlement, ainsi que l'examen de toutes nouvelles mesures qui pourraient "faciliter l'application des deux résolutions adoptées les 13 août 1948 et 5 janvier 1949 par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, ainsi qu'un règlement pacifique".^{3/}

13. Je crois que cette suggestion mérite d'être étudiée avec la plus grande attention par les membres du Conseil de sécurité. C'est afin de faciliter la réunion d'une telle conférence à l'échelon le plus élevé que le président Kennedy a proposé les services de M. Eugene Black, président de la Banque internationale, qui serait chargé d'étudier avec les chefs de gouvernement les grandes lignes et les perspectives de négociations ou de discussions de nature à permettre de résoudre définitivement cette question complexe et contestée.

14. A notre grand regret, cette offre n'a pas été acceptée par l'une des parties. Nous sommes convaincus qu'une conférence à l'échelon le plus élevé entre l'Inde et le Pakistan — conférence qui serait à notre avis facilitée par une telle étude préalable — permettrait aux parties de déterminer exactement quels sont leurs points de désaccord et, il faut l'espérer, favoriserait de part et d'autre un esprit de compromis et de générosité sans lequel aucun problème ne peut être vraiment résolu.

15. Quoi qu'il en soit, le Conseil doit être prêt à mettre tout en œuvre pour aider les parties à faire sortir le différend de l'impasse où il se trouve. L'Inde et le Pakistan, ces deux pays voisins qui se partagent la même péninsule, dont les peuples sont issus du même sol, qui ont un long passé commun et qui représentent à eux deux une part considérable de la population mondiale, ont trop longtemps gaspillé leur énergie et leurs ressources dans ce conflit coûteux.

16. En mettant fin à ce différend, les parties intéressées offriraient un exemple aux hommes d'Etat du monde entier et contribueraient puissamment à la cause de la paix internationale. Les intérêts bien compris de la paix et de la sécurité dans l'Asie du Sud exigent, à notre avis, un règlement rapide de la question du Cachemire. Nous sommes convaincus que les autres membres du Conseil de sécurité pensent, avec nous, qu'il est du devoir du Conseil de faire tous les efforts possibles pour assurer le règlement de ce problème.

17. M. HSUEH (Chine) [traduit de l'anglais]: Je ne propose pas de discuter tous les nombreux aspects de la question complexe dont nous nous occupons en ce moment. Comme nous le savons, la question Inde-Pakistan, ou question du Cachemire, représente le plus ancien des différends territoriaux dont ait été saisie l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation se trouve être l'une de celles qui ont participé à tous les débats qui ont porté sur cette question et auxquels le Conseil de sécurité a consacré plus de 100 séances. Je crois que la position du Gouvernement chinois sur les divers aspects de ce problème est parfaitement claire. Je me bornerai donc ici à évoquer les

^{3/} Ibid., Thirteenth Year, Supplement for January, February and March 1958, document S/3984, para. 35.

^{3/} Documents officiels du Conseil de sécurité, treizième année, Supplément de janvier, février et mars 1958, document S/3984, par. 35.

justifies a reaffirmation of our support, and perhaps also to one or two points concerning the latest development which may call for some comment.

18. It is indeed regrettable that this territorial dispute between India and Pakistan should have remained on the books of the Security Council for more than fourteen years. The latest mission undertaken by Mr. Graham has not, in spite of his diligence and resourcefulness, yielded the hoped-for result. My delegation has carefully studied his last report and wishes to pay tribute to him for his efforts. We have also listened with great attention to the statements made at the earlier meetings of the Council by the representatives of the two parties. To be frank, I must say that we have found few elements in these statements to justify any hope for an early solution of the long dispute. The two parties seem to remain as far apart on this question as they were fourteen years ago.

19. However, it cannot be said that the present debate has been in vain. It has been quite useful. It will be recalled that, late last year and early this year, numerous statements were made by persons of considerable influence, both in India and Pakistan, about possible forcible action over Kashmir. These statements, while seemingly justifiable in the eyes of the party making them, sounded warlike to the other. No doubt they have contributed to the rise of tension between the two countries. It will be recalled that Pakistan made the request for the present meetings of the Security Council mainly because, in its belief, such statements made in India, particularly those during the national election, constituted a threat to international peace and security.

20. Against that background, the Council has now heard, during this debate, categorical guarantees given by both parties that they will not seek a settlement of the question through the use of force. I am sure that the Council warmly welcomes these guarantees. For not only do they help relax the tension and thereby create a calmer atmosphere, which is necessary if any new effort toward a settlement is to succeed at all, but, what is more, they also serve to reinforce, in a general sense, respect for the principle of peaceful settlement of international disputes as contained in our Charter. This support of what may be considered the most fundamental principle of our Organization is all the more welcome, coming as it does at a time when the threat or use of force tends to become again the mode of nations in the settlement of territorial disputes in the name of one high-sounding doctrine or another. My delegation is of the view that, in any resolution that may be adopted on this question, the Council should take due note of these guarantees.

21. It has been said in connexion with the Kashmir question that life has not stood still but has moved forward and that much water has passed under the bridge during these fourteen years. I think that is

principes fondamentaux qui sont en cause, principes dont l'importance justifie que nous réaffirmions notre appui; je mentionnerai peut-être aussi un ou deux points relatifs à l'évolution récente de la situation, évolution qui pourrait appeler quelques commentaires.

18. On peut assurément regretter que ce différend territorial entre l'Inde et le Pakistan soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis plus de 14 ans. La dernière mission confiée à M. Graham n'a pas, malgré la diligence et l'esprit de ressource que ce dernier y a appliqués, abouti aux résultats espérés. La délégation de la Chine a attentivement étudié son dernier rapport et tient à rendre hommage à son auteur pour les efforts qu'il a déployés. Nous avons également écouté avec la plus grande attention les exposés qu'ont faits lors des séances précédentes les représentants des deux parties. En toute franchise, je dois dire que nous n'y avons guère trouvé d'éléments de nature à faire espérer qu'une solution de ce vieux différend pourrait intervenir à une date rapprochée. Les positions respectives des deux parties semblent aussi éloignées les unes des autres qu'elles l'étaient voici 14 ans.

19. On ne saurait cependant dire que les présents débats aient été vains. Ils ont au contraire été fort utiles. On se souviendra qu'à la fin de l'année dernière et au début de cette année de nombreuses déclarations ont été faites par des personnes très influentes, tant en Inde qu'au Pakistan, touchant l'éventualité d'une action vigoureuse contre le Cachemire. Ces déclarations, bien que sans doute justifiées aux yeux de ceux qui les avaient faites, avaient pour d'autres des accents belliqueux. Elles ont sans aucun doute contribué à augmenter encore la tension entre les deux pays. Il ne faut pas oublier que, si le Pakistan a demandé la convocation de la présente session du Conseil de sécurité, c'est essentiellement pour la raison que de telles déclarations faites en Inde, notamment au moment des élections nationales, constituaient à son avis une menace à la paix et à la sécurité internationales.

20. Cela étant, le Conseil vient d'entendre, au cours de ce débat, les deux parties donner l'assurance formelle qu'elles ne chercheraient pas à régler la question par le recours à la force. Je suis certain que le Conseil a accueilli avec joie ces assurances, qui, outre qu'elles constituent un élément de détente, contribuent à créer une atmosphère de calme indispensable à l'aboutissement de toute tentative éventuelle de règlement et à renforcer, au sens général du mot, le respect du principe de règlement pacifique des différends internationaux, qui est inscrit dans notre charte. Cet appui donné à ce que l'on peut considérer comme le premier des principes fondamentaux de notre organisation est d'autant plus apprécié qu'il vient à une époque où la menace de recours à la force ou même le recours à la force semblent être de nouveau de mise entre nations dans le règlement des différends territoriaux, et cela, dans chaque cas, au nom de quelque noble doctrine. La délégation de la Chine est d'avis que, quelle que soit la résolution qui pourra être adoptée au sujet de cette question, le Conseil doit prendre bonne note des assurances qu'il a reçues.

21. A propos de cette question du Cachemire, on a dit que la vie n'est pas stationnaire, qu'elle évolue et que beaucoup d'eau a passé sous les ponts au cours des 14 dernières années. Cela est très vrai. Nous avons

very true. We have heard what the parties have done in these years for the people of Kashmir—about economic progress, about industrial development, about the growth of wealth, about the educational achievements and about the improvement of health conditions. I think we all can and should join the people of Kashmir in their rejoicing over the increasingly better conditions in which they live. My delegation has nothing but admiration for such good work which benefits the people. But it cannot be said that such internal development, which is so desirable and necessary, has caused any change in the legal status of Kashmir.

22. Nor could the current initiative which is reported to have been taken by Pakistan, to negotiate with the Chinese Communists in regard to the border of Kashmir, have any effect on the status of Kashmir. What Pakistan hopes to gain from such negotiations, I do not know. India's reaction to such negotiations has already been made known in this Council and elsewhere. On instructions from my Government, I wish to put on record that the result of such negotiations, if any, will not be binding on my Government and on the people of China.

23. It is only fair to all parties concerned to say that, in the eyes of the Security Council, nothing has happened in Kashmir that changes the legal status of that territory. The status of Kashmir remains what it was fourteen years ago. In the absence of an agreement between India and Pakistan, it cannot be determined without regard to the principle of self-determination. This has been the position consistently taken by the Security Council on the Kashmir question. I do not see how it is possible for the Council to take any other position.

24. The plebiscite elaborately worked out by the United Nations Commission for India and Pakistan, agreed to by the parties and approved by the Security Council, is the means by which the principle of self-determination is to be put into practice in Kashmir. It is the means by which the people of Kashmir are to express freely, under fair and equitable conditions, their will as to the future of the country. It has now been said that such expression has been made through the three elections held in Kashmir. In all sincerity and with due respect, my delegation has yet to be convinced that these elections could have served the same purpose as the plebiscite is designed to serve. I do not think that the people were consulted in these elections about the future status of Kashmir. Furthermore, the UNCIP resolutions contain detailed provisions concerning demilitarization, withdrawal of troops and other matters, all of which are designed to create fair and equitable conditions so that the plebiscite will be free and impartial and will not be influenced in one way or another. My delegation is constrained to say that the three elections held in Kashmir, however fair and democratic in their own field, are no substitute for the plebiscite and that they have no effect on the status of Kashmir.

25. The holding of a plebiscite has been blocked by an impasse which developed at an early stage in the implementation of the UNCIP resolutions. It has

entendu parler de ce que les parties ont fait au cours de ces dernières années pour la population du Cachemire, des progrès économiques du pays, de son développement industriel, de l'accroissement de sa richesse, des progrès accomplis dans le domaine de l'enseignement et dans le domaine sanitaire. Nous devons tous nous réjouir avec le peuple du Cachemire de l'amélioration croissante de ses conditions de vie. Ma délégation n'a qu'admiration pour ce qui a été accompli en faveur de la population. Mais l'a été sans doute en qu'une telle évolution interne, encore que souhaitable et nécessaire, ait entraîné un changement quelconque dans la situation juridique du Cachemire.

22. L'initiative que, à ce que l'on dit, le Pakistan prend actuellement de négocier avec les communistes chinois touchant la frontière du Cachemire ne saurait non plus avoir aucun effet sur le statut de ce territoire. J'ignore ce que le Pakistan espère gagner à ces négociations. L'Inde a déjà fait connaître devant ce conseil et ailleurs sa réaction à l'égard de ces pourparlers. D'ordre de mon gouvernement, je demande qu'il soit consigné au procès-verbal de ces débats que le résultat desdites négociations, si résultat il y a, ne serait pas considéré comme liant mon gouvernement et le peuple chinois.

23. Il n'est que juste à l'égard de toutes les parties intéressées de déclarer qu'aux yeux du Conseil de sécurité rien ne s'est produit au Cachemire qui soit de nature à modifier le statut juridique de ce territoire. Le statut du Cachemire demeure ce qu'il était il y a 14 ans. En l'absence d'un accord entre l'Inde et le Pakistan, ce statut ne peut être déterminé sans tenir compte du principe de la libre détermination. Telle est la position que le Conseil de sécurité n'a cessé d'adopter sur la question du Cachemire. Je ne vois pas comment il lui serait possible d'en adopter aucune autre.

24. C'est un plebiscite, organisé en détail par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, accepté par les parties et approuvé par le Conseil de sécurité, qui constitue le moyen de mettre en œuvre au Cachemire le principe de la libre détermination. C'est ce moyen qui permettra aux Cachemiriens de faire connaître librement et dans des conditions justes et équitables leur volonté quant à l'avenir de leur pays. On a fait valoir que cette volonté s'est déjà exprimée au cours des trois élections qui ont eu lieu au Cachemire. La délégation de la Chine se permet de faire observer, en toute sincérité et avec le respect qui convient, qu'elle n'est pas encore convaincue que ces élections aient atteint le même objectif que celui qui est assigné à un plebiscite. Je ne pense pas que le peuple ait été consulté, dans ces élections, au sujet du statut futur du Cachemire. Qui plus est, les résolutions de la Commission pour l'Inde et le Pakistan comportent des dispositions détaillées à propos de la démilitarisation, du retrait des troupes et d'autres questions, toutes destinées à créer des conditions justes et équitables propres à garantir que le plebiscite sera libre et impartial et qu'aucune influence ne se manifesterait dans un sens ou dans l'autre. Ma délégation se voit dans l'obligation de dire que les trois élections qui ont eu lieu au Cachemire, aussi libres et démocratiques qu'elles aient été en soi, ne peuvent remplacer le plebiscite et n'ont aucun effet sur le statut du Cachemire.

25. L'organisation du plebiscite n'est encore jamais sortie de l'impasse où elle s'est trouvée engagée dès le début de la mise en œuvre des résolutions de la

become increasingly difficult to remove the impasse as time goes on. After all these years, it might be impractical and futile to determine the responsibility for such an impasse. Even if the Council could today make a definite finding as to who and what have obstructed the full implementation of the UNCIP resolutions, it does not seem likely that such a finding would improve the situation and help settle the dispute. When we find a door closed and even locked, we may of course keep on knocking on it persistently, we may to have it opened. At the same time, we may also wish to turn around and see if there is another door which may not be so tightly closed. I think that we must continue to probe all possible approaches to a solution of this long-deadlocked dispute.

26. The Security Council should take advantage of this present debate to urge the two parties to enter into new negotiations. They may wish to do so between themselves or with the help of a third party. As the representative of the United States has just said, the Security Council should be prepared to give them all possible assistance. In the past, the good offices of the Secretary-General have frequently proved helpful in handling delicate and complicated situations. In the present case, the Acting Secretary-General, coming from a country which neighbours both India and Pakistan, can be assumed to have intimate knowledge and appreciation of the intricacies of the problem. My delegation believes that his services may well be utilized.

27. Territorial disputes have afflicted many regions of the world in the course of history. Some of them have proven terribly costly, such as Alsace-Lorraine. The leaders of India and Pakistan of course know this, but the two peoples, moved by passionate nationalism and patriotism, may not know it. Let me express the hope that the people of India and the people of Pakistan will face the problem of Kashmir not only with warm hearts, but also with cool heads.

28. Sir Patrick DEAN (United Kingdom): When the Security Council last met in May to discuss the India-Pakistan question, my delegation expected that an interval for reflection on the facts then placed before it would be useful before we met again in order to consider further what this Council might do to discharge its responsibilities and to help towards a solution of the Kashmir dispute. In the six weeks that have passed the whole question has been under active consideration by members of the Council and I trust that at the end of our meetings we shall be able to reach a helpful and constructive conclusion.

29. The situation in Kashmir has shown no signs of improvement since we last met. On the other hand, both India and Pakistan have held faithfully to their assurances that they do not contemplate the use of force or of measures outside the scope of the Charter of the United Nations to alter or terminate the present state of affairs. To this extent we can say that at

CNUIP. Plus long est le temps qui s'écoule, plus difficile il devient de sortir de cette impasse. Il serait probablement à la fois difficile et vain de chercher à déterminer qui est responsable de cet état de choses. A supposer que le Conseil soit aujourd'hui en mesure de déterminer précisément à qui ou à quoi se heurte la mise en œuvre pleine et entière des résolutions de la CNUIP, il semble peu probable que cette constatation améliorerait la situation et contribuerait au règlement du différend. Lorsqu'on se trouve en présence d'une porte fermée et même verrouillée, il est naturellement possible de frapper à cette porte avec insistance pour la forcer à s'ouvrir; mais rien n'empêche non plus de chercher s'il n'existe pas une autre porte qui soit moins solidement cadencée. J'estime que nous devons continuer à explorer toutes les possibilités d'aboutir à une solution de ce différend, qui depuis si longtemps reste au point mort.

26. Le Conseil de sécurité devrait profiter du débat actuel pour inviter instamment les deux parties à reprendre les négociations. Peut-être les parties souhaiteraient-elles s'arranger entre elles; peut-être aussi apprécieraient-elles le concours d'une tierce partie. Comme vient de le dire le représentant des Etats-Unis, le Conseil de sécurité devrait être prêt à leur accorder toute l'assistance nécessaire. Dans le passé, les bons offices du Secrétaire général se sont souvent révélés utiles lorsqu'il s'agissait de s'attaquer à des situations délicates et complexes. Dans le cas actuel, on peut penser que le Secrétaire général par intérim, qui vient d'un pays voisin de l'Inde et du Pakistan, est bien placé pour avoir une connaissance intime et nuancée des complexités du problème. La délégation chinoise pense que ses services pourraient être fort utiles.

27. Au cours de l'histoire, maintes régions du monde ont eu beaucoup à souffrir de différends territoriaux. Certains de ceux-ci ont coûté terriblement cher, par exemple le différend de l'Alsace-Lorraine. C'est là un fait que les dirigeants de l'Inde et du Pakistan n'ignorent certes pas, mais les peuples des deux pays, mus par un nationalisme et un patriotisme ardents, peuvent ne pas s'en rendre compte. Permettez-moi d'exprimer l'espoir que le peuple de l'Inde et le peuple du Pakistan sauront faire face au problème du Cachemire non seulement avec un cœur ardent mais aussi avec une tête froide.

28. Sir Patrick DEAN (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Lorsque le Conseil de sécurité s'est réuni au mois de mai pour examiner la question Inde-Pakistan, ma délégation avait pensé qu'un intervalle serait utile aux membres du Conseil pour réfléchir aux faits qui leur avaient été exposés avant qu'ils ne se réunissent de nouveau pour examiner plus à fond ce que le Conseil pourrait faire pour s'acquitter de ses responsabilités et aider à trouver une solution au différend du Cachemire. Au cours des six semaines qui viennent de s'écouler, ils ont attentivement étudié la question, et j'espère que d'ici à la fin de nos travaux nous aurons pu aboutir à des conclusions utiles et constructives.

29. La situation au Cachemire ne présente aucun signe d'amélioration depuis notre dernière réunion. D'un autre côté, aussi bien l'Inde que le Pakistan s'en sont fidèlement tenus à leurs assurances de ne pas envisager un recours à la force ou des mesures sortant du cadre de la Charte des Nations Unies pour modifier l'état actuel des choses ou y mettre fin. Nous

least the situation is no worse and that the apprehensions that were expressed before the meeting of this Council in February (990th meeting) have, in the event, happily proved unfounded. This encourages us to believe not only that a solution to the dispute is possible, but that the Governments of India and Pakistan will, without recourse to arms, pursue paths which lead to a final solution of this long-standing problem.

30. In December 1956 Her Majesty's Under-Secretary of State for Commonwealth Relations gave to the United Kingdom Parliament the following statement of British policy on the Kashmir problem:

"Her Majesty's Government have always hoped that the dispute would be settled by agreement between the two countries. That is still their hope. Meanwhile, Her Majesty's Government will continue to support efforts to reach agreement which would give effect to the resolutions of the United Nations."

This remains Her Majesty's Government's policy; we are still convinced that a solution can emerge only from constructive and sincere negotiations between the Governments of India and Pakistan.

31. Until the India-Pakistan question was raised once more at the Security Council this winter, four years had passed since the last substantive discussion of the matter in this Council. It was the hope of the United Kingdom Government throughout that period, as indeed before, that the two parties would take advantage of this break in international discussion in order to hold negotiations privately which might at least have opened the way to a mutually acceptable solution. We were encouraged in this hope by the settlement since October 1958 of many of the other difficult and complicated matters in dispute between India and Pakistan and by the fact that the leaders of both countries had met from time to time in the course of this period and had, we understood, discussed the problem of Kashmir. This process of reconciliation culminated in the signing, in the autumn of 1961, by President Ayub Khan and Mr. Nehru, of an agreement about the use of the waters of the Indus River Basin. This problem, a matter of vital importance to the economies of both India and Pakistan, was felt at one time to be well-nigh insoluble. But with statesmanship, goodwill and the assistance of the President of the World Bank, Mr. Eugene Black, a solution was found.

32. This development seemed to us proof of the desire of the Governments of Pakistan and of India to remove all those obstacles which had prevented a full understanding between them. We have still no doubt that the desire persists but, much to our regret, it has not so far proved possible to find a basis for the settlement of the Kashmir question which would be agreeable to both parties. This continued disagreement between two member countries of the Commonwealth, for both of whom the United Kingdom has friendship and respect based on long years of the closest association, causes my delegation great concern and distress. There are perhaps no two countries in the world that have so many things in common, so many reasons for continued co-operation and amity, as

pouvons donc dire que, tout au moins, la situation n'a pas empiré et que les craintes exprimées devant le Conseil en février [990ème séance] se sont heureusement révélées sans fondement. Cela nous encourage à penser non seulement qu'une solution au différend est possible, mais encore à espérer que les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan s'engageront, sans recourir aux armes, dans des voies qui aboutiront à une solution définitive de ce problème de si longue date.

30. En décembre 1956, le Sous-Secrétaire d'Etat de Sa Majesté chargé des relations avec le Commonwealth a fait devant le Parlement du Royaume-Uni la déclaration suivante sur la politique britannique relative au problème du Cachemire:

"Le Gouvernement de Sa Majesté a toujours espéré que le différend serait réglé par voie d'accord entre les deux pays. Il conserve cet espoir. Dans l'interval, le Gouvernement de Sa Majesté continuera d'appuyer les efforts faits pour aboutir à un accord qui permettrait de mettre en œuvre les résolutions des Nations Unies."

Telle demeure la politique du Gouvernement britannique; nous sommes toujours persuadés qu'une solution ne peut se dégager que de négociations constructives et sincères entre les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan.

31. Lorsque la question Inde-Pakistan a été portée une fois de plus devant le Conseil de sécurité cet hiver, il s'était écoulé quatre années depuis le précédent débat sur le fond. Le Gouvernement du Royaume-Uni avait espéré pendant toute cette période, comme auparavant du reste, que les deux parties profiteraient de cette interruption du débat international pour engager des négociations directes qui pourraient tout au moins ouvrir la voie à une solution acceptable par elles. Cet espoir était encouragé par le règlement, depuis octobre 1958, d'un grand nombre d'autres questions difficiles et complexes, qui opposaient l'Inde et le Pakistan, et par le fait que les dirigeants des deux pays s'étaient réunis de temps à autre et avaient, à ce que nous comprenions, examiné à la faveur de ces rencontres le problème du Cachemire. Ce processus de conciliation avait abouti, au cours de l'automne de 1961, à la signature par le président Ayub Khan et M. Nehru d'un accord concernant l'utilisation des eaux du bassin de l'Indus. Ce problème, d'un caractère vital pour l'économie de l'Inde et celle du Pakistan, avait été considéré à un moment donné comme pratiquement insoluble. Pourtant, avec de la sagesse politique, de la bonne volonté et l'assistance de M. Eugene Black, président de la Banque internationale, une solution a pu être trouvée.

32. Cet événement nous avait paru bien augurer du désir des Gouvernements du Pakistan et de l'Inde de faire disparaître tous les obstacles qui leur barraient le chemin de la compréhension mutuelle. Nous croyons toujours à ce désir, mais nous constatons avec une vif regret qu'il n'a pas encore été possible de trouver, pour le problème du Cachemire, la base d'un règlement qui soit acceptable pour les deux parties. Ce désaccord persistant entre deux pays membres du Commonwealth, auxquels le Royaume-Uni témoigne une amitié et un respect fondés sur de longues années d'étroite association, préoccupe et afflige profondément ma délégation. Il n'est peut-être pas deux autres pays au monde qui aient autant de choses en commun et autant de raisons de continuer

have India and Pakistan. These stretch long into the past and will continue far into the future despite the present difficulties and differences. Both countries are devoting themselves to the economic advance of their peoples; it is no less than tragic that any part of their energies and resources should be diverted to this sterile and arid political dispute.

33. Anything which the Security Council can do to avoid the prolongation of this unhappy state of affairs should be welcome to the two parties, to their fellow members of the Commonwealth and to the world community as a whole.

34. This leads me to the question how the Security Council can help at the present moment. As to this, Mr. President, my delegation finds itself in general sympathy and agreement with the considerations advanced this morning in the persuasive statement of the distinguished representative of the United States.

35. As I mentioned earlier, our view is that this dispute can only be settled by negotiation between the parties. Neither the Security Council nor any other outside body is in a position to dictate a solution. Nevertheless, the Security Council cannot wash its hands of this affair. The past history of discussion before it and its previous decisions make this impossible. We have the clear duty to formulate a view. Furthermore, I believe that the Security Council can have a positive and helpful role to play.

36. As I have said, the absence of any progress over the last four years has disappointed our hopes that fruitful negotiations would take place without some form of friendly outside intervention. The Security Council may be able to help by acting as a catalyst and in preparing the ground for negotiation. The Council should consider whether there is not some procedure which it might recommend with a view to clearing the air and removing the obstacles in order to bring about a negotiation in the most hopeful circumstances.

37. We naturally hope that any such procedure as may be suggested as the upshot of our discussions here would be welcome to the Governments of both India and Pakistan and would be accepted by them in the same friendly spirit as it is offered.

38. The United Kingdom Government is encouraged by the precedent of the Indus waters to think that a procedure roughly analogous—that is to say by the two parties availing themselves, to the extent that this might be useful, of the good offices of some third party acceptable to both of them—might lead the way to the solution that I am sure is desired by all. We hope, therefore, that further discussion at this current session will not become too embedded in the past history of the case.

39. My delegation has deliberately not entered into the rights and wrongs or the merits and demerits of the dispute. We have our views, but we do not feel that it would be helpful to the prospects of solution to utter them at this stage. It is not by the laying of blame but by the good will of those most closely concerned that success in resolving this dispute will come.

40. We therefore most earnestly ask that the Governments of India and Pakistan and the members of this

à coopérer amicalement que l'Inde et le Pakistan. Ces raisons, qui ont leur source dans un passé lointain, se perpétueront longtemps encore en dépit des divergences et des difficultés actuelles. Les deux pays ont pris à tâche le progrès économique de leur peuple; il est positivement tragique qu'une partie de leurs ressources et de leur énergie soit détournée vers ce différend politique stérile.

33. Tout ce que le Conseil de sécurité peut faire pour éviter la prolongation de cet état de choses affligeant doit être favorablement accueilli par les deux parties, par les membres du Commonwealth et par la communauté mondiale dans son ensemble.

34. Cette considération m'amène naturellement à la question de l'aide que le Conseil de sécurité peut apporter en l'occurrence. Là-dessus, Monsieur le Président, la délégation du Royaume-Uni souscrit d'une façon générale aux vues exposées ce matin par le distingué représentant des Etats-Unis dans sa déclaration persuasive.

35. Comme je l'ai déjà indiqué, nous estimons que ce différend ne peut être réglé que par voie de négociations entre les parties. Ni le Conseil de sécurité, ni aucun autre organe extérieur n'est en mesure de dicter une solution. Néanmoins, le Conseil ne peut se désintéresser de toute cette affaire. Les débats qu'il y a consacrés et les décisions qu'il a prises dans le passé l'en empêchent. Nous avons nettement le devoir d'émettre une opinion, et, qui plus est, je crois que le Conseil de sécurité peut jouer un rôle positif et utile.

36. Comme je l'ai dit, l'absence de tout progrès au cours des quatre dernières années a déçu nos espoirs de voir des négociations fructueuses se poursuivre sans intervention extérieure amicale. Mais le Conseil de sécurité peut agir comme un catalyseur et préparer le terrain à la négociation. Il devrait étudier la possibilité de recommander quelque moyen d'assainir l'atmosphère et d'éliminer les obstacles, de façon que des négociations puissent s'engager dans un climat plus favorable.

37. Nous espérons, naturellement, que, si un moyen de ce genre était suggéré en conclusion de nos débats, les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan l'accueilleraient dans un esprit aussi amical que celui avec lequel cette suggestion sera faite.

38. Le précédent des eaux de l'Indus incite le Gouvernement du Royaume-Uni à penser qu'une voie plus ou moins analogue — à savoir le recours par les deux parties, dans la mesure où ce serait utile, aux bons offices d'une tierce partie agréée par les deux gouvernements — pourrait aboutir à une solution qui, j'en suis certain, est désirée par tous. Nous espérons par conséquent que les débats de la présente session ne se perdront pas trop dans les circonstances passées de cette affaire.

39. De propos délibéré, ma délégation s'est gardée, dans ce différend, de vouloir peser le pour et le contre. Nous avons à cet égard nos propres vues, mais nous ne croyons pas que nous avancerions les choses en les faisant connaître. Ce n'est pas en jetant un blâme sur ceux qui sont le plus directement intéressés à la solution de ce différend que nous découvrirons celle-ci, mais en favorisant les manifestations de bonne volonté de la part des deux parties.

40. Nous demandons donc instamment aux Gouvernements de l'Inde et du Pakistan, ainsi qu'aux membres

Council consider the matter in the light of the future prospects of solution rather than of past histories of disagreements and disputes.

41. The PRESIDENT (translated from French): I thank the representative of the United Kingdom. As no one wishes to speak, in order to advance our work I shall now take the floor as the representative of FRANCE.

42. Our Council is again confronted with a question which it has already examined many times in the course of the last fifteen years. Since 15 August 1947, the problem of Kashmir has almost constantly engaged the attention of international opinion and of the United Nations in particular. That there is a problem, and a serious one, cannot be denied. The Security Council, the General Assembly and representatives of the Organization have, in turn, endeavoured to solve it; in this connexion, I should like to pay a tribute to the work accomplished by Mr. Graham, to his perseverance and to his devotion to the cause of peace in Kashmir. The fact that we are again gathered round this table confirms that all those efforts have hitherto been in vain. We are compelled to admit that, in this domain as in many others, nothing can replace the sovereign will of States in settling the disputes which may arise between them.

43. This problem, it is true, has particularly complex geographical, ethnic and linguistic aspects, to which have been added, in the last fifteen years, elements of a political, economic and social nature which render it even more thorny. Moreover, the matter has taken on an emotional character, both at Karachi and at Delhi, which is certainly understandable but not conducive to a settlement. I shall not attempt to analyse the various aspects of the question, which the representatives of Pakistan and India have dealt with in detail. I shall refer only to that part of their arguments which concerns the possibilities of solving the problem, for that is the point on which we should concentrate our attention.

44. On 27 April Mr. Zafrulla Khan declared at this table that his Government's desire "is not to apportion blame, is not to raise prejudice", but that "... relationships between India and Pakistan would become closer and the two countries would begin to co-operate in many fields to the mutual advantage of everyone" (1007th meeting, para. 93).

45. Mr. Jha, for his part, reaffirmed on 1 February last that India would not attack Pakistan or use force against Pakistan. His Government's goal, he continued, was "to create an atmosphere free from any apprehension, and thereby to facilitate the holding of any negotiations or discussion ... for the settlement of this issue" (990th meeting, para 87).

46. Those two statements, further confirmed by the highest authorities at Karachi and Delhi, at least reassure us about the means which the two parties intend to employ in asserting their claims to Kashmir; they are not contemplating recourse to force and are willing to enter into negotiations. Those negotiations must of course be more than a mere façade; they should be undertaken with a sincere desire for success and

du Conseil, d'examiner la question à la lumière des perspectives futures d'une solution plutôt qu'à celle des circonstances passées des désaccords et des différends.

41. Le PRESIDENT: Je remercie le représentant du Royaume-Uni. Puisque personne ne demande la parole, je me permettrai, pour faire avancer nos travaux, de prendre maintenant la parole en tant que représentant de la FRANCE.

42. Notre conseil se trouve de nouveau saisi d'une question qu'il a déjà eu plusieurs fois l'occasion d'examiner au cours des 15 dernières années. Depuis le 15 août 1947, le problème du Cachemire n'a guère cessé de retenir l'attention de l'opinion internationale et des Nations Unies en particulier. Qu'il existe là un problème et un problème sérieux, nul ne saurait le contester. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, des représentants de l'Organisation se sont tour à tour efforcés de le résoudre et, à ce propos, je tiens à rendre hommage à l'œuvre accomplie par M. Graham, à sa persévérance et à son dévouement à la cause de la paix au Cachemire. Le fait que nous nous trouvons aujourd'hui de nouveau réunis autour de cette table confirme que tous ces efforts jusqu'ici demeurés vains. Force est de constater qu'en ce domaine comme dans bien d'autres rien ne saurait remplacer la volonté souveraine des Etats de régler les différends qui peuvent les séparer.

43. Il s'agit, il est vrai, d'un problème aux données géographiques, ethniques et linguistiques particulièrement complexes, sur lesquelles sont venus se greffer, depuis 15 ans, des éléments d'ordre politique, économique et social qui ajoutent encore à ces difficultés. L'affaire a pris, en outre, à Karachi comme à Delhi, un caractère affectif, qui s'explique pleinement d'ailleurs, mais qui n'est pas de nature à faciliter un règlement. Je me garderai d'analyser ces divers aspects de la question, les représentants du Pakistan et de l'Inde les ayant successivement exposés en détail. Je ne retiendrai que la partie de leur argumentation concernant les possibilités de solution du problème, car c'est sur ce point que doit se fixer notre attention.

44. M. Zafrulla Khan a déclaré, le 27 avril, à cette table que son gouvernement ne désire pas "distribuer le blâme, ni prévenir qui que ce soit contre qui que ce soit", que l'objectif qu'il cherche à atteindre est "de resserrer les liens entre l'Inde et le Pakistan, et [que] ces deux pays pourraient alors commencer à coopérer dans de nombreux domaines à l'avantage de tous" [1007ème séance, par. 93].

45. De son côté, M. Jha réaffirmait, le 1er février dernier, que l'Inde n'attaquerait pas le Pakistan, qu'elle n'utiliserait pas la force contre lui. Le but de son gouvernement, a-t-il poursuivi, est "de créer une atmosphère exempte de toute appréhension et de faciliter ainsi l'ouverture de négociations ou de discussions ... pour régler cette question" [990ème séance, par. 87].

46. Ces deux déclarations, confirmées d'ailleurs par les autorités les plus qualifiées à Karachi comme à Delhi, nous permettent à tout le moins d'être rassurés sur les moyens que les deux parties entendent mettre en œuvre pour faire valoir leurs thèses sur le Cachemire: elles n'envisagent pas de recourir à la force et sont disposées à entrer en négociations. Encore faut-il évidemment que ces négociations ne

every condition calculated to contribute to their success should be ensured.

47. There are of course differences of opinion about the way in which such talks should be held. Nevertheless both India and Pakistan have expressed the desire to settle the dispute peacefully. That, in my view, is an essential element in the case before us.

48. In the course of his statements, Mr. Krishna Menon made remarks from time to time of so harsh a nature that they might have seemed to bode no good. Nevertheless, ever since India became a Member of the United Nations it has constantly set itself up to be a champion of international harmony and the independence of peoples. Those are the principles which its representative still defends in the Committees of which he is a member. We do not want to question India's faithfulness to those doctrines, both in matters that affect it personally and in problems of concern to other nations.

49. What can the Security Council do in these circumstances? It is not for us to choose a solution, still less to impose one. Besides, in the view of the representatives of both countries, there is no "threat to the peace, breach of the peace or act of aggression" in the words of Chapter VII of the Charter. It is therefore the provisions of Chapter VI that apply, particularly those of Article 33, which invites "the parties to any dispute, the continuation of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security", to seek first of all "a solution by negotiation, enquiry, mediation, conciliation, arbitration, judicial settlement, resort to regional agencies or arrangements, or other peaceful means of their own choice". All that the Security Council can do, under the terms of this Article, is to "call upon the parties to settle their dispute by such means".

50. This is the framework imposed by the Charter on any action which our Council can take in the present circumstances. I shall express no opinion on the forms and conditions of the negotiations envisaged, because it is the parties concerned which should determine them. That is their right and their responsibility as sovereign States. We can only leave it to them and place our trust in them, since through their representatives they have expressed their willingness to arrive at a settlement by peaceful means, but we must also urge them to act in such a way as to bring about an effective relaxation of tension in their relations as soon as possible.

51. I should like to assure the representatives of India and Pakistan of my Government's sincere wish that a solution acceptable to both parties will be found to the problem of Kashmir. Both of them know that France maintains friendly relations with their countries which it intends to preserve and strengthen.

52. They may rest assured that my first concern in this debate is to do or say nothing whatever that might impair the atmosphere of Franco-Indian or Franco-Pakistan relations. One of the two representatives has said that the question of Kashmir

soient pas une simple façade, mais qu'elles soient entreprises avec une volonté sincère d'aboutir et que toutes conditions soient assurées qui puissent contribuer à leur succès.

47. Sans doute existe-t-il des divergences quant aux modalités de pareils pourparlers. Il n'en demeure pas moins qu'une même volonté est affirmée de part et d'autre, et par l'Inde et par le Pakistan, de régler pacifiquement le différend. C'est, à mon sens, une pièce essentielle du dossier qui nous est soumis.

48. Au cours de ses interventions, M. Krishna Menon a tenu, par moments, des propos dont la rigueur avait pu paraître de mauvais augure. Cependant, depuis qu'elle fait partie de l'Organisation des Nations Unies, l'Inde n'a jamais cessé de se poser en champion de l'entente internationale et de l'indépendance des peuples. Ce sont les principes mêmes que continue de défendre son représentant dans les commissions dont il fait partie. Nous ne voulons pas douter que l'Inde ne se montre fidèle à ces doctrines, quand il s'agit des questions qui la touchent aussi bien que lorsque le litige porte sur des problèmes qui intéressent les autres.

49. Que peut faire dans ces conditions le Conseil de sécurité? Il ne nous appartient pas de choisir une solution, moins encore de l'imposer. Au demeurant, de l'avis même des représentants des deux pays, il n'y a pas "menace contre la paix, rupture de la paix ou acte d'agression" selon la terminologie du Chapitre VII de la Charte. Ce sont donc les dispositions du Chapitre VI qui sont applicables, et plus particulièrement celles de l'Article 33. Cet article invite "les parties à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales" à en rechercher la solution "avant tout, par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix". Tout ce que peut faire le Conseil de sécurité, aux termes mêmes de cet article, est d'inviter "les parties à régler leur différend par de tels moyens".

50. Tel est le cadre fixé par la Charte à l'action que peut prendre notre conseil dans les circonstances présentes. Je ne me prononcerai pas sur les formes et conditions des négociations envisagées, car il revient aux parties intéressées de les mettre au point. C'est là leur droit et leur responsabilité qui découlent de leur statut d'Etats souverains. Nous ne pouvons que nous en remettre à elles, en leur faisant confiance puisqu'elles ont exprimé, par la voix de leurs représentants, leur volonté d'aboutir à un règlement par des voies pacifiques; mais nous devons aussi les inciter à agir de telle sorte qu'une détente effective puisse, à ce sujet, intervenir à bref délai dans leurs rapports.

51. Je tiens à assurer les représentants de l'Inde et du Pakistan du souhait le plus sincère de mon gouvernement de voir apporter au problème du Cachemire une solution acceptable pour les deux parties. L'un et l'autre savent que la France entretient avec leur pays des rapports d'amitié qu'elle entend maintenir et renforcer.

52. Ils peuvent être assurés que, dans le présent débat, mon souci premier est de ne rien faire ou de ne rien dire qui soit de nature à altérer le climat des relations franco-indiennes ou franco-pakistanaïses. L'un des deux représentants a dit que la

"keeps apart two countries which are linked by their traditions, their common history and their common language". That is yet another reason why they should settle their dispute rapidly, guided by the Preamble of the United Nations Charter whereby the Member States have undertaken "to practice tolerance and live together in peace with one another as good neighbours". Thus will they regain the path of confidence and friendship.

53. Speaking in my capacity as PRESIDENT, may I add that I have consulted a number of members of the Council to ascertain when it would be convenient to hold our next meeting. The prevailing opinion is that we should allow ourselves a little time to reflect and to contact Mr. Krishna Menon, who is due to arrive in New York within the next few days. The general opinion was that a good time would be next Tuesday afternoon, 19 June. If that is agreeable to all the members of the Council, we might decide to meet at 3.15 p.m. on that day.

It was so decided.

The meeting rose at 12.10 p.m.

question du Cachemire "séparait deux pays liés par leurs traditions, leur histoire et leur langue commune". C'est là une raison supplémentaire pour qu'ils règlent rapidement leur différend en s'inspirant du préambule de la Charte des Nations Unies par lequel les Etats Membres se sont engagés "à pratiquer la tolérance [et] à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage". Ainsi se retrouveront-ils dans la voie de la confiance et dans celle de l'amitié.

53. En ma qualité de PRESIDENT maintenant, j'ajoute que j'ai consulté un certain nombre de membres du Conseil pour savoir quand il leur serait commode d'avoir notre prochaine réunion. L'opinion presque générale est que nous devrions nous donner un peu de temps pour la réflexion et aussi pour prendre des contacts avec M. Krishna Menon qui doit arriver ces jours-ci à New York. L'avis général était qu'une bonne date serait celle du 19 juin, dans l'après-midi. Si cette date convient à tous les membres du Conseil, nous pourrions décider de nous réunir ce jour-là à 15 h 15.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 10.

WHERE TO BUY UNITED NATIONS PUBLICATIONS ADRESSES OÙ LES PUBLICATIONS DE L'ONU SONT EN VENTE

AFRICA/AFRIQUE

CAMEROON/CAMÉROUN:
LIBRAIRIE DU PEUPLE AFRICAÏN
La Gérante, B. P. 1197, Yaoundé.
DIFFUSION INTERNATIONALE CAMEROUNAISE
DU LIVRE ET DE LA PRESSE, Sangmelima.
CONGO (Léopoldville): INSTITUT POLITIQUE
CONGOLAIS, B. P. 2307, Léopoldville.
ETHIOPIA/ÉTHIOPIE: INTERNATIONAL
PRESS AGENCY, P. O. Box 120, Addis Ababa.
GHANA: UNIVERSITY BOOKSHOP
University College of Ghana, Legon, Accra.
KENYA: THE E.S.A. BOOKSHOP
Box 30167, Nairobi.
MOROCCO/MAROC: CENTRE DE DIFFUSION
DOCUMENTAIRE DU B.E.P.I.
B, rue Michaux-Bellière, Rabat.
SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD:
VAN SCHAIK'S BOOK STORE (PTY.) LTD.
Church Street, Box 724, Pretoria.
SOUTHERN RHODESIA/RHODÉSIE DU SUD:
THE BOOK CENTRE, First Street, Salisbury.
UNITED ARAB REPUBLIC/RÉPUBLIQUE ARABE UNIE:
LIBRAIRIE "LA RENAISSANCE D'ÉGYPTÉ"
9 Sh. Adly Pasha, Cairo.

ASIA/ASIE

BURMA/BIRMANIE: CURATOR,
GOVT. BOOK DEPOT, Rangoon.
CAMBODIA/CAMBODGE: ENTREPRISE KHMÈRE
DE LIBRAIRIE
Imprimerie & Papeterie, S. à R. L., Phnom-Penh.
CEYLON/CEYLAN: LAKE HOUSE BOOKSHOP
Assoc. Newspapers of Ceylon, P. O. Box 244,
Colombo.
CHINA/CHINE:
THE WORLD BOOK COMPANY, LTD.
99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
THE COMMERCIAL PRESS, LTD.
211 Honan Road, Shanghai.
HONG KONG/HONG-KONG:
THE SWINDON BOOK COMPANY
25 Nathan Road, Kowloon.
INDIA/INDE:
ORIENT LONGMANS
Bombay, Calcutta, Hyderabad, Madras & New Delhi.
OXFORD BOOK & STATIONERY COMPANY
Calcutta & New Delhi.
P. VARADACHARY & COMPANY, Madras.
INDONESIA/INDONÉSIE: PEMBANGUNAN, LTD.
Gunung Sahari B4, Djakarta.
JAPAN/JAPON: MARUZEN COMPANY, LTD.
6 Tori-Nichome, Nishinbashi, Tokyo.
KOREA (REP. OF)/CORÉE (RÉP. DE):
EUL-YOO PUBLISHING CO., LTD.
5, 2-KA, Chongno, Seoul.

PAKISTAN:
THE PAKISTAN CO-OPERATIVE BOOK SOCIETY
Dacca, East Pakistan.
PUBLISHERS UNITED, LTD., Lahore.
THOMAS & THOMAS, Karachi.
PHILIPPINES:
ALEMAR'S BOOK STORE, 769 Rizal Avenue, Manila.
POPULAR BOOKSTORE, 1573 Doroteo Jose, Manila.
SINGAPORE/SINGAPOUR: THE CITY BOOK
STORE, LTD., Collyer Quay.
THAILAND/THAÏLANDE:
PRAMUAN MIT, LTD.
55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
NIBONDH & CO., LTD.
New Road, Sikak Phya Sri, Bangkok.
SUKSAPAN PANIT
Mansion 9, Rajadamern Avenue, Bangkok.
VIET-NAM (REP. OF/RÉP. DU):
LIBRAIRIE-PAPETERIE XUAN THU
185, rue Tu-do, B. P. 283, Saigon.

EUROPE

AUSTRIA/AUTRICHE:
GEROLD & COMPANY, Graben 31, Wien, 1.
B. WÜLLERSTORFF
Markus Siltikussstrasse 10, Salzburg.
GEORG FROMME & CO., Spengergasse 39, Wien, V.
BELGIUM/BELGIQUE: AGENCE
ET MESSAGERIES DE LA PRESSE, S. A.
14-22, rue du Persil, Bruxelles.
BULGARIA/BULGARIE: RAZNOIZNOS
1, Tzar Assen, Sofia.

CYPRUS/CHYPRE: PAN PUBLISHING HOUSE
10 Alexander the Great Street, Strovolos.
CZECHOSLOVAKIA/TCHÉCOSLOVAQUIE:
ARTIA LTD., 30 ve Smečkách, Praha, 2.
ČESKOSLOVENSKÝ SPISOVATEL
Národní Třída 9, Praha, 1.
DENMARK/DANEMARK: EGNAR MUNKSGAARD, LTD.
Nørregade 6, København, K.
FINLAND/FINLANDE: AKATEEMINEN KIRJAKAUPPA
2 Keskuskatu, Helsinki.
FRANCE: ÉDITIONS A. PÉDONE
13, rue Soufflot, Paris (V°).
**GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF)/
ALLEMAGNE (RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'):**
R. EISENSCHMIDT
Schwanthaler Str. 59, Frankfurt/Main.
ELWERT UND MEURER
Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
ALEXANDER HORN
Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. SAARBACH
Gertrudenstrasse 30, Köln (10).
GREECE/GRÈCE: LIBRAIRIE KAUFFMANN
28, rue du Stade, Athènes.
HUNGARY/HONGRIE: KULTURA
P. O. Box 149, Budapest 62.
ICELAND/ISLANDE: BÓKAVERZLUN SIGFÚSAR
EYMUNDSSONAR H. F.
Austurstræti 18, Reykjavik.
IRELAND/IRLANDE:
STATIONERY OFFICE, Dublin.
ITALY/ITALIE:
LIBRERIA COMMISSIONARIA SANSONI
Via Gino Capponi 26, Firenze,
& Via Paolo Mercuri 19/B, Roma.
LUXEMBOURG:
LIBRAIRIE J. TRAUSCHSCHUMMER
Place du Théâtre, Luxembourg.
NETHERLANDS/PAYS-BAS:
N. V. MARTINUS NIJHOFF
Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.
NORWAY/NORVÈGE: JOHAN GRUNDT TANUM
Karl Johansgate, 41, Oslo.
POLAND/POLONNE: PAN, Pafac Kultury i Nauki,
Warszawa.

PORTUGAL: LIVRARIA RODRIGUES & CIA.
186 Rua Azevedo, Lisboa.
ROMANIA/ROUMANIE: CARTIMEX
Str. Aristide Briand 14-18,
P. O. Box 134-135, Bucureşti.
SPAIN/ESPAGNE:
LIBRERIA BOSCH
11 Ronda Universidad, Barcelona.
LIBRERIA MUNDI-PRENSA
Castelló 37, Madrid.
SWEDEN/SUÈDE: C. E. FRITZES
KUNGL. HOVBOKHANDEL A-B
Fredsgatan 2, Stockholm.
SWITZERLAND/SUISSE:
LIBRAIRIE PAYOT, S. A., Lausanne, Genève.
HANS RAUNHARDT, Kirchgasse 17, Zürich 1.
TURKEY/TURQUIE: LIBRAIRIE HACHETTE
469 Istiklal Caddesi, Beyoğlu, Istanbul.
**UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS/
UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES
SOVIÉTIQUES:** MEZHODUNARODNAYA
KNYIGA, Smolenskaya Ploshchad, Moskva.
UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI:
H. M. STATIONERY OFFICE
P. O. Box 569, London, S.E. 1
(and HMSO branches in Belfast, Birmingham,
Bristol, Cardiff, Edinburgh, Manchester).
YUGOSLAVIA/YOUGOSLAVIE:
CANKARJEVA ZALOZBA
Ljubljana, Slovenia.
DRŽAVNO PREDUZEĆE
Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.
PROSVJETA
5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb.
PROSVETA PUBLISHING HOUSE
Import-Export Division, P. O. Box 559,
Terazije 16/1, Beograd.

LATIN AMERICA/ AMÉRIQUE LATINE

ARGENTINA/ARGENTINE: EDITORIAL
SUDAMERICANA, S. A., Alsina 500, Buenos Aires.
BOLIVIA/BOLIVIE: LIBRERIA SELECCIONES
Casilla 972, La Paz.

BRAZIL/BRÉSIL: LIVRARIA AGIR
Rua México 98-B, Caixa Postal 3291,
Rio de Janeiro.
CHILE/CHILI:
EDITORIAL DEL PACIFICO
Ahumada 57, Santiago.
LIBRERIA IVENS, Casilla 205, Santiago.
COLOMBIA/COLOMBIE: LIBRERIA BUCHHOLZ
Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.
COSTA RICA: IMPRENTE Y LIBRERIA TREJOS
Apartado 1313, San José.
CUBA: LA CASA BELGA
O'Reilly 455, La Habana.
**DOMINICAN REPUBLIC/RÉPUBLIQUE
DOMINICAINE:** LIBRERIA DOMINICANA
Mercedes 49, Santo Domingo.
ECUADOR/ÉQUATEUR: LIBRERIA CIENTIFICA
Casilla 362, Guayaquil.
EL SALVADOR/SALVADOR: MANUEL NAVAS Y CIA.
1a. Avenida sur 37, San Salvador.
GUATEMALA:
SOCIEDAD ECONOMICA-FINANCIERA
6a. Av. 14-33, Ciudad de Guatemala.
HAITI/HAÏTI:
LIBRAIRIE "À LA CARAVELLE", Port-au-Prince.
HONDURAS:
LIBRERIA PANAMERICANA, Tegucigalpa.
MEXICO/MEXIQUE: EDITORIAL HERMES, S. A.
Ignacio Mariscal 41, México, D. F.
PANAMA: JOSE MENENDEZ
Agencia Internacional de Publicaciones,
Apartado 2052, Av. 8A, sur 21-58, Panamá.
PARAGUAY: AGENCIA DE LIBRERIAS
DE SALVADOR NIZZA
Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.
PERU/PÉROU: LIBRERIA INTERNACIONAL
DEL PERU, S. A., Casilla 1417, Lima.
URUGUAY: REPRESENTACION DE EDITORIALES,
PROF. H. DELIA
Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.
VENEZUELA: LIBRERIA DEL ESTE
Av. Miranda, No. 52, Edif. Galipán, Caracas.

MIDDLE EAST/MOYEN-ORIENT

IRAQ/IRAK:
MACKENZIE'S BOOKSHOP, Baghdad.
ISRAEL/ISRAËL: BLUMSTEIN'S BOOKSTORES
35 Allenby Rd. & 48 Nachlat Benjamin St.,
Tel Aviv.
JORDAN/JORDANIE: JOSEPH I. BAHOUS & CO.
Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.
LEBANON/LIBAN:
KHAYAT'S COLLEGE BOOK COOPERATIVE
92-94, rue Bliss, Beyrouth.

NORTH AMERICA/ AMÉRIQUE DU NORD

CANADA: THE QUEEN'S PRINTER
Ottawa, Ontario.
**UNITED STATES OF AMERICA/
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE:**
SALES SECTION, UNITED NATIONS, New York.

OCEANIA/Océanie

AUSTRALIA/AUSTRALIE:
WEA BOOKROOM, University, Adelaide, S.A.
UNIVERSITY BOOKSHOP, St. Lucia, Brisbane, Qld.
THE EDUCATIONAL AND TECHNICAL BOOK AGENCY
Parap Shopping Centre, Darwin, N.T.
COLLINS BOOK DEPOT PTY. LTD.
Monash University, Wellington Road, Clayton, Vic.
MELBOURNE CO-OPERATIVE BOOKSHOP LIMITED
10 Bowen Street, Melbourne C.1, Vic.
COLLINS BOOK DEPOT PTY. LTD.
363 Swanston Street, Melbourne, Vic.
THE UNIVERSITY BOOKSHOP, Nedlands, W.A.
UNIVERSITY BOOKROOM
University of Melbourne, Parkville N.2, Vic.
UNIVERSITY CO-OPERATIVE BOOKSHOP LIMITED
Manning Road, University of Sydney, N.S.W.
NEW ZEALAND/NOUVELLE-ZÉLANDE:
GOVERNMENT PRINTING OFFICE
Private Bag, Wellington
(and Government Bookshops in Auckland,
Christchurch and Dunedin).

[63B]

Orders and inquiries from countries where sales agencies have not yet been established may be sent to: Sales Section, United Nations, New York, U.S.A., or to Sales Section, United Nations, Palais des Nations, Genève, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de bureaux de vente peuvent être adressées à la Section des ventes, ONU, New York (É.-U.), ou à la Section des ventes, ONU, Palais des Nations, Genève (Suisse).